



LANDERON CLASSIC 2022

organisé conjointement
par l'AVL, Association de la Vieille Ville du Landeron
et l'Amicale du Landeron Classic

REGLEMENT et ASSURANCE

La finance d'inscription de CHF 30.- est perçue à l'arrivée du véhicule, une plaquette à placer devant le véhicule soit sur le pare-choc ou sur la calandre sera remise à chaque équipage avec les différents documents relatifs à la manifestation et à l'AVL.

Un concours récompensera certains véhicules et équipages selon les critères de l'organisation.

Aucune assurance accident n'est conclue par l'organisateur.

Chaque participant présente et roule son véhicule sous sa propre responsabilité civile et pénale ; si un participant souhaite prendre des passagers à son bord, c'est également sous son entière responsabilité.

En cas de vol de véhicule ou d'équipement, l'organisateur ne pourra en aucun cas être reconnu responsable.

Par sa participation, le propriétaire du véhicule ou son représentant renonce à élever toutes prétentions pénales ou civiles envers l'organisateur, son personnel, aides et/ou bénévoles.